

# PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE : Évaluation 2020-2021



Nom de l'école :	École Sans-Frontières
Nom de la direction :	Nathalie Côté

Objectif général	<p>Ce plan a principalement comme objectif de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève. Il s'inscrit dans la poursuite des objectifs du projet éducatif de l'école. Ce plan est également en lien direct avec l'objectif 4 du Plan d'engagement vers la réussite de la CSRDN : Offrir à tous les élèves et au personnel un milieu de vie sain et sécuritaire.</p> <p>De plus, il répond aux obligations de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (LIP) à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école.</p>
Objectif de notre projet éducatif	<p><b>Objectif 3.1 :</b> Favoriser l'adoption et la manifestation de comportements positifs.</p> <p><i>Indicateur :</i> Élaboration, actualisation et régulation d'un plan d'action pour la manifestation de comportements positifs</p>

## 1. PRIORITÉS

	2020-2021
<b>Voici les priorités à notre école :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuite du comité climat scolaire et de l'actualisation du plan de lutte.</li><li>• Présenter le protocole d'intervention à tous : les intervenants et les élèves.</li><li>• Diffuser le protocole d'intervention à tous les parents.</li><li>• Poursuivre les récréations animées (matériel par classe et personne responsable).</li><li>• Soutenir le développement d'habiletés sociales chez les élèves (Fluppy et Vers le Pacifique).</li><li>• Développer un langage commun et une ligne de conduite en ce qui a trait à l'intimidation et à la violence (verbale et physique) afin d'uniformiser les pratiques à l'égard de ce type de comportements.</li><li>• Augmenter l'affichage et les occasions de valoriser les valeurs de l'école.</li></ul>

## 2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE (ART.75.1, 2<sup>E</sup> PARAGRAPHE DE LA LIP)

	2020-2021	Mise en œuvre		Maintenir	Modifier	Abandonner	Atteint	Impacts observés/ remarques
		Oui	Non					
<b>Voici les mesures universelles de prévention qui seront mises en place :</b>	♦ Ateliers sur les habiletés sociales dès la maternelle: enseignement explicite des comportements attendus (Fluppy et Vers le Pacifique).	X		X				1 <sup>ère</sup> à 6 <sup>e</sup> année (Vers le Pacifique) Présc. (Fluppy et autres) Harmoniser d'un niveau à l'autre
	♦ Ateliers en prévention à la cyberintimidation au 3 <sup>e</sup> cycle.		X	X				Sensibilisation par les enseignants Pas d'invités cette année
	♦ Mise de l'avant des valeurs de l'école par des thèmes mensuels.		X					Situation sanitaire
	♦ Surveillance au Sentier des marcheurs.		X					Situation sanitaire
	♦ Ateliers d'éducation à la sexualité.	X		X				Selon programme : partiellement dû à la situation sanitaire
	♦ Protocole d'intervention en cas de violence sur l'heure du dîner.		X					Moins pertinent dans le contexte de cette année
	♦ Plan de surveillance stratégique de la cour d'école.	X		X				Contexte particulier : Zones définies
	♦ Jeux supervisés ou animés sur la cour d'école.	X		X				Beaucoup de matériel mais peu d'animation à cause des bulles-classes
	♦ Accès rapide aux TES (code de couleur).	X			X			Bien utilisé
	♦ Mettre en place un plan d'action pour l'aménagement de la cour.	X			X			Comité sur pause jusqu'en mai.
♦ Fournir une fiche synthèse du fonctionnement de l'école au niveau de la violence et de l'intimidation au suppléant et aux personnels temporaires		X		X			Pas prioritaire cette année Voir pour un kit de bas pour l'an prochain (1-2-3, code de couleur...)	

### 3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE 9 (ART.75.1, 3<sup>E</sup> PARAGRAPHE DE LA LIP)

	2020-2021	Mise en œuvre		Maintenir	Modifier	Abandonner	Atteint	Impacts observés/remarques
		Oui	Non					
<b>Voici les mesures de collaboration qui sont prévues :</b>	♦ Mettre à l'ordre du jour du Conseil d'établissement un point statutaire sur la prévention de la violence deux fois par année.		X	X				
	♦ Distribution d'un dépliant d'information pour présenter notre plan de lutte.	X		X				
	♦ Utilisation de l'agenda, du téléphone et du courriel pour les communications avec les parents.	X		X				Pour les courriels, pas toujours de réponses.
	♦ Rencontres de parents (début d'année, remise de bulletin en novembre, au besoin).	X		X				
	♦ Rencontres pour l'élaboration ou la mise à jour d'un plan d'intervention adapté.	X		X				Reprise des rencontre
	♦ Soutien des professionnels concernés au besoin.	X		X				Participation des enseignants aux comités multi : très apprécié

### 4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT ET UNE CONSIGNATION DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE (ART. 75.1, 4<sup>E</sup> PARAGRAPHE DE LA LIP)

<b>Voici les modalités qui sont prévues :</b>	<p>COMMENT SIGNALER</p> <p>En tout temps, nous encourageons les élèves à en parler à un adulte de l'école ou à son parent. Nous encourageons également le parent à contacter un membre du personnel de l'école advenant une situation de violence ou d'intimidation. Par courriel à l'adresse <a href="mailto:ecole.sansfrontieres@csrdn.qc.ca">ecole.sansfrontieres@csrdn.qc.ca</a> ou par téléphone au 450 569-2131.</p>	X		X					Certaines situations sont signalées avec un délai : inciter à signaler dès que ça se passe.
---	--	---	--	---	--	--	--	--	---

	<p>CONSIGNATION</p> <p>La consignation des actes de violence ou d'intimidation se fait à l'aide de l'outil informatique MÉMOS.</p>	X		X				L'outil est de plus en plus utilisé par l'ensemble du personnel.
--	--	---	--	---	--	--	--	--

**5. LES ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR QUELQUE AUTRE PERSONNE (ART,75.1, 5<sup>E</sup> PARAGRAPHE DE LA LIP)**

	2020-2021	Mise en œuvre		Maintenir	Modifier	Abandonner	Atteint	Impacts observés/remarques
		Oui	Non					
<p><b>Voici les actions qui sont prévues pour l'intimidation:</b></p> <p><b>(Mesures éducatives et de sanction : trois niveaux d'intervention)</b></p>	<p><b>Première constatation : intimidation et non-conflit (vérifier et valider)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Toute plainte est consignée et traitée dans la journée où on la reçoit.</li> <li>➤ L'intimidateur et l'intimidé sont rencontrés individuellement pour donner leur version des faits. Les témoins sont mis à profit.</li> <li>➤ On énonce nos attentes comportementales.</li> <li>➤ Les parents sont informés de la situation et des conséquences à assumer ou reçues (selon le contexte).</li> <li>➤ Suivi et support de l'intimidé et suivi auprès du parent selon entente avec la TES.</li> </ul>	X		X				Toutes les situations pour lesquelles nous avons été informés, ont été traitées par la TES responsable. Très peu de récidives.
	<p><b>L'intimidation se poursuit :</b></p> <p>Aux interventions précédentes nous ajoutons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une interdiction de contact</li> <li>➤ Une référence à un professionnel : CLSC, TS, psychologue, psychoéducatrice ou autres</li> <li>➤ Des conséquences graduées et annoncer la suite des choses (policiers, DPJ, ...)</li> <li>➤ Une rencontre avec les parents pour collaborer à la recherche de solutions</li> </ul>	X		X				Seulement quelques situations ont nécessité ce genre d'interventions.
	<p><b>L'intimidation se poursuit encore :</b></p> <p>On maintient les interventions précédentes et nous ajoutons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intervention des tiers : DPJ, policiers, CS</li> </ul>	X		X				

<p><b>Voici les actions qui sont prévues pour la violence:</b></p> <p><b>(Mesures éducatives et de sanction : trois niveaux d'intervention)</b></p>	<p><b>Premier incident d'un geste de violence confirmé</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Collecter les données (vérifier et valider)</li> <li>2. Colliger les données dans MÉMOS</li> <li>3. Informer les parents de la situation</li> <li>4. Choisir une conséquence logique à l'action en collaboration (TES + enseignant/enseignante ou intervenant/intervenante)</li> <li>5. Retour avec les personnes concernées avant de réintégrer la classe</li> </ol>	X		X				Utilisation des fiches rouges pour la compilation des gestes et le suivi des récidives.
	<p><b>Deuxième incident</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Collecter les données (vérifier et valider)</li> <li>2. Colliger les données dans MÉMOS</li> <li>3. Informer les parents de la situation</li> <li>4. <i>Concertation avec les intervenants concernés : Impliquer la direction</i></li> <li>5. Suspension interne ou externe selon l'intensité et le contexte</li> <li>6. Choisir une conséquence logique à l'action en collaboration (TES + enseignant/enseignante ou intervenant/intervenante)</li> <li>7. Retour de suspension impliquant la direction, le titulaire et les intervenants concernés avec les parents à l'école</li> <li>8. Retour avec les élèves concernés (si applicable)</li> </ol>	X		X				
	<p><b>Incidents subséquents</b></p> <p>Réaliser un protocole élève ou un plan de prévention actif en concertation avec l'équipe concernée.</p>	X		X				La psychoéducatrice a été impliquée activement dans ces situations.

## 6. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR DE TEL ACTE (ART, 75.1, 7<sup>E</sup> PARAGRAPHE DE LA LIP)

	2020-2021	Mise en œuvre		Maintenir	Modifier	Abandonner	Atteint	Impacts observés/remarques
		Oui	Non					
<b>Mesures d'encadrement qui sont prévues :</b>	POUR L'AUTEUR DU GESTE	X		X				Peu de récidiviste
	POUR LA VICTIME	X		X				Soutien direct et lien avec les parents.
	POUR LE OU LES TÉMOINS	X		X				Soutien au besoin

### L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<p>Considérant le contexte particulier de cette année, nous n'avons pas évalué formellement les impacts de nos actions. Une évaluation plus informelle par le comité climat scolaire a permis de dégager les recommandations suivantes pour l'an prochain :</p>			

## Recommandations

### Résolution de conflits :

- Poursuivre les actions pour soutenir le développement de ces habiletés chez les élèves.
- Démarche plus formelle avec la TES à poursuivre l'an prochain et à expérimenter avec les plus petits (à partir de la 2e année après les fêtes). Pour les plus petits, il faut travailler sur autre chose, entre autres, les coins résolutions de conflits en classe. Il faut les modéliser avec eux.
- Penser à un coin résolution de conflits sur la cour pour l'an prochain.
- Un porte-clé pour les intervenants rappelle la démarche de résolution de conflits... Le simplifier pour les plus petits.
- Formation de médiateurs (40) par la TES conditionnel à l'absence de bulle classes.
- Outiller et accompagner davantage les éducatrices et les surveillantes l'an prochain en résolutions de conflits

### Récréations intérieures :

- Établir des règles communes et les rappeler souvent.
- Récréations en PM : utiliser tous les plateaux disponibles pour avoir le plus de groupes à l'extérieur.

### Comité climat scolaire en août :

- Établir un calendrier commun école pour le début d'année pour l'enseignement des règles et des attentes. Dès le début de l'année, enseigner les comportements et être rigoureux!
- Remettre en place le système de renforcement (clés) en incluant une présentation des fondements à l'ensemble du personnel.
- Planifier la diffusion du tableau des écarts de conduite.
- Faire des suivis réguliers en assemblée générale et en rencontre SDG/surveillantes pour une meilleure cohésion.
- Établir un calendrier de rencontres régulières (1 fois/mois) et passer ce comité à 30 minutes/sem.
- Planifier la formation et l'accompagnement nécessaire pour l'ensemble du personnel.

<b>Signature de la direction d'école :</b>	Nathalie Côté	
<b>Signature du président du CÉ :</b>	Pascal Labelle	

L'évaluation du plan de lutte de l'école Sans-Frontières a été approuvée par le Conseil d'Établissement le \_\_\_\_\_ 2021. No de résolution : \_\_\_\_\_